

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16  
mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai  
2023

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure  
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David  
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline  
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,  
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,  
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT,  
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ,  
Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline  
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane  
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER,  
Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI,  
Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent  
DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves  
GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,  
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

AVIS SUR LA DÉSIGNATION D'UN  
CONSEILLER MUNICIPAL  
CORRESPONDANT INCENDIE ET  
SECOURS ET D'UN CONSEILLER  
MUNICIPAL CORRESPONDANT  
DÉFENSE

Délibération : 05.2023.045

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

**RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET**

Territoire engagé pour favoriser les actions civiques à l'égard des forces de sécurité et de secours et des habitants, la commune de Saint-Genis-Laval souhaite que les liens entre les Armées, les services de secours et les habitants puissent se resserrer afin de soutenir l'action de ces hommes et ces femmes qui se dévouent pour leurs concitoyens.

L'État attend ainsi des communes qu'elles désignent des correspondants, un pour la défense et un autre pour l'incendie et les secours, afin de s'appuyer sur des interlocuteurs privilégiés.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Leurs missions d'information s'articulent autour de 3 grands domaines :

- Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée défense et citoyenneté ;
- Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Les correspondants incendie et secours ont pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants et le conseil municipal et ainsi est amené, sous l'autorité du maire, à :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

La désignation des élus en tant que correspondants sera rendue effective par un arrêté du maire et sera transmise aux représentants de l'État et des ministères concernés.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Vu l'instruction n° 282 du 8 janvier 2009 du ministre de la défense et du secrétaire d'État chargé de la défense et des anciens combattants relative aux correspondants défense ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 4 mai 2023 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER UN AVIS** favorable à la désignation des élus suivants :  
Monsieur David Hornus, adjoint au maire, comme correspondant défense ;  
Monsieur Jacky Béjean, adjoint au maire, comme correspondant incendie et secours.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2.**

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,**  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Guillaume COUALLIER

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.